

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 MAI 1969

69059

9 MAI 1969
Mairie

OBJET :

SUBVENTION DE
2 500 F pour
l'organisation
des championnats
d'Académie
d'Athlétisme.

Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTEAU, POUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECCO, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Championnats d'Académie d'Athlétisme se dérouleront à ROYAN, le 15 mai 1969.

Compte tenu des frais importants à engager pour l'organisation de cette manifestation, M. le Secrétaire Régional de l'A. A. U. à POITIER a sollicité le versement d'une subvention de 2 500 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission des ports,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'encourager l'organisation d'une telle manifestation, qui va rassembler à ROYAN plus de 800 jeunes athlètes,

DECIDE :

- d'allouer une subvention de 2 500 F à l'A. A. U., 76, rue des Carmélites à POITIER, société organisatrice.
- de prélever le montant de cette subvention sur le crédit réservé figurant au budget primitif 1969, chapitre 945, art. 657 (Encouragement aux sports).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

ROCHEFORT-MER, le

Le Sous-Préfet

9 MAI 1969

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

